

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 17

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R. – Mme FOURNIER C. - M. LEVEQUE M.- Mme COTTEAU B., Adjoints – BOITTIN R. - CHOYER C. - CONEUF R. – DIVAY N. - DUVAL L. – FOUQUÉ JC - GUIHÉRY S. - JUGUET S. - LOUVEAU S. - POIRIER J. - QUENTIN B. – ROUSSEAU JJ - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : PELLERIN D. donne pouvoir à ALLAIN JM.

Absents excusés : CHAUSSIS K. – CRONIER A. - DELANGLE C. – POUILLAIN S.

Absents :

Secrétaire de séance : POIRIER J.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2017, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{er} Adjoint

1. ÉGLISE – CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

L'ouverture des plis a eu lieu le 2 février et l'ensemble des offres est actuellement analysée par le cabinet JAMAIN pour une restitution à la fin du mois. Nous avons reçu trois offres :

- ARCHITRAV (Angers) : 151 000 €
- Agence Catherine PROUX Architectes (Rennes) : 237 500 €
- SCHEMA Architecture (Paris) : 201 000 €

Le montant de la consultation inclut l'ensemble des travaux programmés qui se dérouleront en trois phases. La commission « Cadre de vie » pourra se pencher sur le détail des travaux à prévoir une fois que le cabinet JAMAIN aura restitué son offre et que le cabinet d'architecte sera retenu.

M. ALLAIN précise que des options seront à prendre.

M. MILLET ajoute qu'il faudra faire des demandes de subvention.

M. ALLAIN demande si les travaux pourront débiter avant la fin de l'année.

M. MILLET répond par la négative. Selon M. JAMAIN, ils ne pourront pas débiter avant février 2019. La première phase concerne le clocher. Cependant, beaucoup de questions restent encore en suspens afin de déterminer ce qui sera fait précisément.

2. AMÉNAGEMENT PLACE DE LA HOUSSAYE – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé au Conseil de solliciter, dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Houssaye, l'aide départementale dans le cadre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

La commune peut percevoir une aide du Département au taux de 25% d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 €. Il s'agit d'une aide complémentaire à l'aide pour la revitalisation des centres-bourgs. Le projet définitif n'est pas encore arrêté. Afin de pouvoir avancer sur le dossier, une prochaine rencontre est programmée le 26 février prochain à 10 heures.

Avis favorable à l'unanimité

3. MAYENNE INGÉNIERIE

Il est fait part au Conseil de la création entre le département, les EPCI et les communes, d'une structure d'assistance au service de ces établissements et de leurs communes, dénommée Mayenne Ingénierie dont les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale constitutive le 11 septembre 2017.

Mayenne Ingénierie a pour objet d'apporter aux EPCI et aux communes du département adhérents, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

La communauté de communes du Bocage Mayennais a, par délibération en date 20 septembre 2017, décidé d'adhérer à Mayenne Ingénierie.

Il est proposé au conseil de :

- Prendre acte de l'adhésion de la communauté de communes du Bocage Mayennais qui permet à notre commune d'adhérer sans avoir de cotisation à verser,
- De désigner comme représentant de la commune :
 - M. Rémi BOITTIN, conseiller municipal et M. Roger MILLET, en qualité de suppléant.

Avis favorable à l'unanimité

Il est précisé que cette aide est prévue pour des dossiers qui n'excèdent pas 50 000 €.

Monsieur le Maire propose, maintenant que le Conseil a donné un avis favorable, de faire une demande de concours pour trois dossiers : un premier concernant le chemin piétonnier entre Gorron et Brecé, un second concernant le chemin piétonnier route d'Ambrières, et un troisième pour le chemin piétonnier allant du rond-point route de Vieuvy au Parc de loisirs.

Avis favorable à l'unanimité

4. TERRITOIRE D'ÉNERGIE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé au Conseil de donner son accord au paiement des factures concernant :

- Le remplacement d'un candélabre accidenté au lotissement des Quatre Epines, pour un montant de 1 198.43 € TTC,
- La mise en place d'un luminaire, cour des Forges, pour un montant de 1 085.34 € TTC.

Avis favorable à l'unanimité

M. MILLET donne ensuite un bref résumé du rapport sur l'éclairage public 2017. Il en ressort que la commune compte 851 luminaires sur un réseau total de 31, 823 km et 34 armoires de commande. En moyenne, nous avons 23 points lumineux par armoire de commande.

5. ZONE D'ACTIVITÉS DE LA BOURDAISERIE

La voie desservant les entreprises situées zone de la Bourdaiserie, est inscrite au cadastre sous le nom de « rue du Menhir ». Afin qu'elle soit officialisée sous ce nom, il convient que le Conseil donne son accord pour acter que cette voie est dénommée « rue du Menhir ».

Avis favorable à l'unanimité

6. INFORMATIONS ET DIVERS

M. POIRIER soulève un problème technique à l'Espace Culturel Colmont déjà signalé : fuite de chasse d'eau dans les toilettes ainsi qu'un problème d'éclairage sur le parking, ce qui s'avère dangereux.

M. ALLAIN indique que la demande sera transmise aux services concernés.

II – ANIMATIONS CULTURELLES – Christine FOURNIER – 2^{ème} Adjointe

Mme FOURNIER fait part d'un courrier provenant de l'agence 53/11 qui remercie la commune pour l'organisation des deux élections de Miss Pays de Loire à Gorron.

POINT SUR LES MANIFESTATIONS

a) Jumelage anglais

Pour les 20 ans du jumelage qui aura lieu à HAYLING cette année, la délégation française va offrir un arbre métallique fabriqué par M. Duchemin. Le coût de ce cadeau est de 1 500 €. La commune et le jumelage anglais participeront chacun à hauteur de 250 €. Remerciement est fait à M. DUCHEMIN pour cette œuvre.

b) Jumelage allemand

La visite des Allemands à Gorrion se prépare activement. En projets : visite de la biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye, d'une distillerie, d'une fromagerie et un déplacement à Bagnoles de l'Orne.

c) Foire fleurie

Madame FOURNIER donne le programme de la manifestation qui se déroulera les samedi 17 et dimanche 18 mars 2018.

d) Manifestations à venir

- Représentations des Grands Mômes,
- Foire fleurie,
- Soirée cabaret,
- « Le bal à Bobby » (saison culturelle de la CCBM),
- Loto du jumelage anglais

Madame FOURNIER informe que, suite à l'assemblée générale du Cap Gorrionnais, un nouveau président a été élu. Il s'agit de M. Jérôme Bouteloup.

III – JEUNESSE - SPORTS et LOISIRS – Président : M. Michel LEVEQUE – 3^{ème} Adjoint

INFORMATIONS ET DIVERS

a) Journée « sport et nature » du 8 juillet 2018

Le 31 janvier, s'est tenue en Mairie une réunion avec le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) pour la préparation de la journée, en présence également d'associations sportives. Quasiment toutes les associations présentes l'an dernier se sont dites prêtes à participer de nouveau cette année. Le budget est bouclé.

M. LEVÉQUE encourage d'ores et déjà les conseillers à prêter main forte lors de cette manifestation qui se déroulera au Parc de loisirs.

Une seconde réunion est programmée le samedi 21 avril à 10 h au Parc de loisirs avec le CDOS.

b) Foulées gorrionnaises

Elles se déroulent dans le cadre de la Foire fleurie le samedi 17 mars à partir de 14 h 45. Toutes les personnes disponibles pour encadrer la course seront les bienvenues.

c) Panneau « ville la plus sportive »

Six panneaux « 4 flammes » d'un montant unitaire de 125 € TTC ont été commandés. Ils seront installés à chaque entrée de ville en lieu et place des panneaux « ville fleurie ».

d) Parc de loisirs

L'ouverture de cette saison 2018 est prévue le samedi 14 avril. La double ligne de vie continue (qui permet de se déplacer sur un parcours sans aucun changement de mousquetons et donc en toute sécurité) sera inaugurée.

e) Tennis club du Bocage

Des travaux sont nécessaires aux salles de tennis qui ont maintenant 35 ans. Des sols sont à refaire ainsi que de l'électricité. Le club se charge de demander des devis.

IV – AFFAIRES SOCIALES – Présidente : Mme Béatrice COTTEAU – 4^{ème} Adjointe

INFORMATIONS

a) Repas du Village des Aînés

Initialement prévu le 15 juin 2018, il est avancé au 25 mai afin de ne pas tomber le même jour que le repas champêtre de l'EHPAD. Mme COTTEAU fait appel aux bénévoles.

b) Repas des Aînés

L'animateur a été choisi.

c) Collecte de journaux

Le premier chargement de journaux envoyé vers l'usine Paprec fin décembre a permis de récolter la somme de 875 € qui sera reversée à l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

d) Epi du Bocage

Madame COTTEAU rappelle les actions de l'association. Lors de la dernière assemblée générale, il a été précisé que l'association comptait 99 adhérents et que 450 heures de bénévolat ont été effectuées. Un nouveau projet a vu le jour : le transport « para bénévole ». Le public visé est les bénéficiaires du RSA ou les personnes en grande difficulté orientées par l'Antenne Solidarité.

V – ADMINISTRATION GENERALE – Président : M. Jean-Marc ALLAIN

1. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Il est rappelé que, par délibération en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal a sollicité auprès de l'inspecteur d'académie une dérogation pour une répartition des heures d'enseignement sur 4 jours pour la rentrée 2018.

Les conseils d'école, réunis le 9 janvier, se sont prononcés :

- Conseil d'école maternelle : heures d'enseignement sur 4 jours
- Conseil d'école élémentaire : heures d'enseignement sur 4,5 jours.

Les délibérations du Conseil municipal et des conseils d'école ont été transmises au directeur académique qui rendra sa décision concernant l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée dans les tous prochains jours.

M. le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part des parents d'élèves de l'école élémentaire, lesquels contestent le résultat du vote.

2- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE

Les élèves des classes CM1, CM2 et de l'ULIS ont participé à une classe de neige du 3 au 11 février 2018.

Afin de financer ce voyage, il est proposé au conseil de fixer le montant de la subvention à allouer aux élèves de l'école élémentaire publique dont les parents sont domiciliés à Gorron, à 82.50 € par enfant.

Avis favorable à l'unanimité.

3- BARÈME D'INTERVENTION DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Il est proposé au conseil de fixer le barème d'intervention des services techniques communaux à 21, 75 € l'heure.

Avis favorable à l'unanimité

4- EFFACEMENT DE DETTES

Par ordonnance en date du 27 novembre 2017, le tribunal d'instance de Laval a prononcé l'effacement de dettes pour un montant de 257.84 €, correspondant à des produits locaux.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'effacement de cette dette qui constitue pour la collectivité une dépense à imputer à l'article 6542.

Il est précisé qu'il s'agit de frais de cantine et de garderies.

Avis favorable à l'unanimité

5- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - DEMANDE DE L'ASSOCIATION « COMITÉ DES FÊTES »

Il est proposé au Conseil de verser une subvention de 3 000.00 € au Comité des fêtes dans le cadre des animations que cette association va mettre en place au cours de l'année 2018, et notamment pour lui permettre d'assurer l'organisation et l'animation de la Foire fleurie au mois de mars prochain.

M. ALLAIN précise que, habituellement, c'est la commune qui aurait dû supporter ce montant.

M. DIVAY regrette que ce point n'ait pas été évoqué en commission.

Avis favorable avec une abstention (N. DIVAY)

6- PERSONNEL - FILIÈRE ADMINISTRATIVE - CATÉGORIE A - CRÉATION DE POSTE

Suite au tableau d'avancement de grades, il est proposé au Conseil de créer un poste d'attaché principal à compter du 1^{er} mars 2018.

Avis favorable à l'unanimité

7- ACQUISITION D'IMMEUBLES

Avant d'aborder ce point, M. le Maire commence par faire un point sur les finances de la commune en faisant passer un tableau préparatoire au budget 2018. 991 000 € de dépenses sont prévues en investissement (travaux et acquisition de matériel). Il fait également passer un second document sur l'analyse budgétaire de la commune.

M. MILLET fait part de son point de vue quant à la présentation des documents. Il se pose la question de savoir si on emprunte ou pas.

a) Parc d'Activités des Besnardières

Contexte et enjeu :

Est actuellement en vente un immeuble situé juste à côté du bâtiment propriété de la commune, précédemment loué à Lumispace Concept et aujourd'hui repris par la société ORELA.

Contigu à ce local, le bâtiment en vente est propriété de la SCI LANVY. L'acquisition de cet immeuble présente un intérêt pour l'avenir et le développement des entreprises sur cette zone.

Le prix de vente est de 50 000 €, nets vendeurs.

Il est proposé au conseil :

- De se porter acquéreur de ce bâtiment, cadastré section AH n°217, d'une superficie totale de 1 780 m², dont un bâtiment de 1 150 m², pour un prix de 50 000 €,
- De confier la rédaction de l'acte à la SELARL THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN, notaires associés,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

M. ROUSSEAU demande si on connaît le montant des travaux qui seront engagés sur les bâtiments investis.

M. ALLAIN répond qu'il n'y a pas de travaux à effectuer dans ce bâtiment dans l'immédiat.

M. ROUSSEAU demande pourquoi on investit sur ce bâtiment.

M. ALLAIN répond que la société ORELA a un œil sur ce bâtiment pour l'avenir.

Mme QUENTIN demande pourquoi alors ORELA n'achète pas le bâtiment.

M. MILLET ne comprend pas qu'on rachète un bâtiment qu'on avait vendu. Il ajoute que c'est un bâtiment de stockage et que ce n'est pas le rôle de la commune d'acheter des bâtiments pour du stockage. « La commune se substitue aux banques pour combien d'emplois ? » s'interroge-t-il.
Avis favorable. 1 vote contre (R. MILLET).

b) Impasse du Pavé

Contexte et enjeu :

Il a été évoqué à plusieurs reprises l'idée de récupérer les locaux abritant le club de pétanque et d'autres associations ayant une section pétanque (retraite sportive, club du Bocage), situés dans l'enceinte des services techniques dans la perspective, d'une part, de récupérer des espaces de stockage pour les services techniques municipaux et, d'autre part, de permettre à l'association VALOREN, déjà locataire de locaux sur ce même site, de regrouper également l'ensemble de ses activités sur un même lieu.

Il convient également de préciser que la multiplicité des véhicules sur un même site (véhicules de l'association VALOREN, véhicules des services techniques et véhicules de livraison, véhicules des boulistes) constitue une contrainte supplémentaire pouvant être source de gêne et d'accidents.

L'immeuble impasse du Pavé, propriété de la société AMPM, est actuellement en vente. Son acquisition permettrait d'y installer le club de pétanque, retraite sportive et le club du Bocage, pour une utilisation mutualisée des espaces extérieurs et du bâtiment et ainsi libérer le bâtiment utilisé actuellement par le club dans l'enceinte des services techniques.

Le prix de vente est de 65 000 €, nets vendeurs.

Il est proposé au Conseil :

- De se porter acquéreur de cet immeuble (bâti et non bâti), cadastré section AI n°223, d'une superficie totale de 3 763 m², pour un prix de 65 000 €, nets vendeurs,
- De confier la rédaction de l'acte à la SELARL THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN, notaires associés,

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

M. le Maire lit un premier courrier du club de pétanque qui confirme l'intérêt du projet après visite des lieux. Il poursuit avec la lecture d'un second courrier de Valoren qui stipule que l'association a besoin de locaux. L'objectif de l'association est d'agrandir les locaux techniques et rassembler l'équipe sur un même lieu. Valoren pourrait être intéressée par 400 m² avec une location correspondant à 1 € du m² convenu avec Yves Lebrun, responsable de Valoren, soit 400 € par mois.

Pour les services techniques, il resterait un peu plus d'un tiers du bâtiment qui permettrait de stocker tout le matériel sur un seul lieu.

M. ROUSSEAU indique qu'il faudrait estimer le montant des travaux.

M. ALLAIN répond qu'il n'y a aucuns lourds travaux à prévoir.

M. ROUSSEAU trouve dommage que le bâtiment soit mis à disposition d'une association et pas d'une entreprise.

M. ALLAIN répond que si on n'achète pas le bâtiment, que fait-on pour Valoren ?

M. ROUSSEAU s'interroge sur le voisinage. Y-aura-t-il des concours ?

M. DUVAL propose d'instaurer un règlement intérieur.

Mme FOURNIER estime que le bâtiment est trop cher et que c'est pour cette raison qu'elle va s'abstenir.

Avis favorable avec 2 abstentions (C. FOURNIER, R. MILLET).

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

CCBM – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE DÉFRAIEMENT – AVENANTS DE PROROGATION

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes dispose avec les communes de conventions de fonctionnement et de défraiement dont le terme avait été prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Afin de ne pas bloquer les premières demandes de défraiement de 2018, il est proposé au conseil :

- De proroger l'ensemble des conventions de fonctionnement et de défraiement relatives aux échanges de personnel et de services entre la commune et la communauté de communes avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018,

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes dispose avec les communes de conventions de fonctionnement et de défraiement dont le terme avait été prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Afin de ne pas bloquer les premières demandes de défraiement de 2018, il est proposé au conseil :

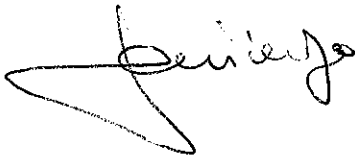
- De proroger l'ensemble des conventions de fonctionnement et de défraiement relatives aux échanges de personnel et de services entre la commune et la communauté de communes avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018,
- D'autoriser le Maire à signer les avenants à intervenir et à engager les dépenses nécessaires.

Avis favorable à l'unanimité.

En fin de séance, M. le Maire informe d'un projet d'extension du Village des Aînés. Il présente deux premières esquisses du projet élaborées par Mayenne Habitat, propriétaire du terrain. Il est précisé que, lors de l'entretien en Mairie avec Mayenne Habitat, la commune a demandé la possibilité de construire 5 T2 de 50 m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55 mn.

Le secrétaire de séance,
Joseph POIRIER



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

